

SUPPORT +



DIAGNOSTIC &
PRÉCONISATIONS
D'ACCOMPAGNEMENT



CONSULTATION POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SUPPORT+ > CAHIER DES CHARGES

PROJET

Support+ est un dispositif régional d'accompagnement et de professionnalisation des structures de développement d'artistes en région Occitanie.

CONTACT

Nadège STAEBLER | n.staebler@reseauenscene.fr | 04 67 66 90 87 | 07 81 04 09 32

Chloé GRIMAUD | c.grimaud@reseauenscene.fr | 04 67 66 90 81

Réseau en scène Languedoc-Roussillon - 8 avenue de Toulouse - CS 50037 - 34078 Montpellier cedex 3

1 | CONTEXTE

Le cadre

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'État (Drac Occitanie) et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) se sont associés dans le cadre d'une convention triennale 2015-2017 pour accompagner, soutenir et encourager le développement des acteurs de musiques actuelles en Occitanie. Cette convention pose un cadre juridique et financier au travers d'un fonds commun, pour mener des expérimentations destinées à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques collaboratives et d'accompagner l'adaptation aux changements de la filière musicale.

Piloté par Réseau en scène, en coopération avec Octopus (Fédération des musiques actuelles en Occitanie) et illusion & macadam, Support+ est mis en œuvre et financé dans le cadre de cette convention triennale. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement pour la structuration et le développement de structures de développement d'artistes en Occitanie, dans la filière des musiques actuelles.

Réseau en scène Languedoc-Roussillon

Réseau en scène Languedoc-Roussillon est l'association régionale de développement du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon. Elle a été créée à l'initiative conjointe de la Région Languedoc-Roussillon et de la Drac Languedoc-Roussillon et reçoit le soutien des Départements de l'Aude, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales. Certains projets de Réseau en scène sont également soutenus par l'Union Européenne.

Réseau en scène Languedoc-Roussillon a pour objectif de contribuer au développement artistique et culturel du Languedoc-Roussillon pour en faire un lieu d'accueil pour les créateurs de tous horizons et une terre d'émergence de nouvelles formes artistiques. Ses domaines d'intervention sont le théâtre, la musique, la danse, le cirque, les arts de la rue et les formes pluridisciplinaires. L'association s'engage, en outre, pour la promotion d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les métiers de la culture.

L'association exerce ses missions autour de plusieurs pôles :

> Accompagner la diffusion,
en favorisant l'exploitation de créations affirmant un propos artistique exigeant sur de plus longues périodes en stimulant leur circulation par un élargissement de leurs possibilités de diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

> Informer et mettre en réseau,
en développant des actions d'information et d'animation de réseaux dans le champ professionnel du spectacle vivant. En mettant en place des processus de mises en relation et d'échanges entre les opérateurs culturels afin de faire émerger de véritables réseaux de diffusion sur le territoire régional, national et européen. Par ailleurs, l'association assure la coordination du Coreps Occitanie (comité régional des professions du spectacle), instance de dialogue social régional dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel.

> Coopérer et s'ouvrir sur l'Europe
Réseau en scène Languedoc-Roussillon mène une politique d'ouverture extra-territoriale. Ainsi, l'association engage des partenariats forts sur le territoire national. L'association s'implique dans des réseaux spécialisés en matière de coopération européenne à l'échelle régionale, nationale et internationale et se mobilise en faveur de l'accompagnement des acteurs du territoire régional vers l'international.

2 | SUPPORT+

Support+ est un dispositif d'accompagnement et de conseil sur mesure, destiné aux structures de développement d'artistes dans la filière des musiques actuelles.

À qui s'adresse le dispositif Support+ ?

Les bénéficiaires du dispositifs sont des structures de développement d'artistes dont le siège social est basé en région Occitanie. Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires, qui sont toutefois engagés sur la durée de l'accompagnement (de 4 à 6 mois).

Objectifs du dispositif

Support+ vise à prendre en compte la position des structures de développement d'artistes dans la chaîne de développement culturel, de les reconnaître comme un maillon indispensable et complémentaire de ceux déjà reconnus, en les accompagnant, sur mesure, dans leur structuration.

Complémentaire et articulé aux autres dispositifs de conseil et d'accompagnement, Support+ est avant tout un dispositif d'orientation et d'accompagnement individualisé, adapté aux situations particulières des porteurs de projets.

Le dispositif est fondé sur un travail de questionnement des postures professionnelles au sein des structures des développement d'artistes. Il s'agit de décloisonner ce qui relève des fonctions stratégiques, artistiques et des fonctions supports (administration, communication, diffusion), dans une optique d'efficience entrepreneuriale.

Au travers ce dispositif, il s'agit de formaliser un diagnostic personnalisé des besoins du porteur de projet et de mettre en œuvre un parcours d'accompagnement contextualisé faisant intervenir tous les partenaires nécessaires, répondant pleinement et spécifiquement aux enjeux de chaque structure accompagnée.

Cet accompagnement peut se décliner autour des thématiques suivantes :

- > Mise en place ou réévaluation :
 - d'un choix de structuration professionnelle,
 - de la stratégie de développement,
 - de la politique de partenariat et de l'inscription dans l'écosystème musical et régional,
 - du positionnement artistique,
 - du plan d'affaires et du marketing associé,
 - de la fonction administrative,
 - de l'organisation des ressources humaines, acquisition de nouvelles compétences identifiées comme nécessaires dans un plan de développement,
 - de la fonction juridique,
 - du positionnement et de la stratégie de communication.
- > Aspects organisationnels, techniques associés à ces thématiques.

Déroulement du dispositif

Phase 1 : appel à candidatures et choix des 10 structures bénéficiaires par un comité stratégique constitué par les partenaires du dispositif et les financeurs.

Phase 2 : diagnostics individuels menés par les partenaires. Articulée sous forme d'entretien en face-à-face avec chaque participant, cette phase du dispositif permet un diagnostic partagé sur les compétences et les savoir-faire techniques à mobiliser pour soutenir le projet professionnel et entrepreneurial de la structure bénéficiaire. Ces temps permettent également de questionner les participants sur leur positionnement face aux projets de développement de leur entreprise.

Phase 3 : formalisation du plan d'accompagnement. Il s'agit de formaliser un diagnostic personnalisé des besoins du porteur de projet (structures de développement d'artistes). Cet accompagnement peut se décliner autour des thématiques suivantes : positionnement et stratégie, plan de développement, gestion de projets, fonction financière, fonction juridique, ressources humaines, et communication.

Phase 4 : mise en œuvre du parcours d'accompagnement.

Après validation des parcours d'accompagnement par chaque bénéficiaire, il s'agit de mettre en œuvre ces accompagnements contextualisés faisant intervenir tous les partenaires nécessaires, répondant pleinement et spécifiquement aux enjeux de chaque structure accompagnée.

Ce parcours d'accompagnement personnalisé comprend :

- > des sessions d'accompagnement individuel (entre 3 et 8 demi-journées) menées par les partenaires du dispositif ou des consultants experts choisis en fonction des besoins repérés,
- > des sessions d'accompagnement collectif construites en fonction des besoins récurrents entre plusieurs structures accompagnées (1 à 2 journées).

Phase 5 : bilan et évaluation.

Une évaluation *in itinere* sera réalisée pour suivre l'ensemble du dispositif. Pour alimenter cette évaluation, un questionnaire d'évaluation, à la sortie du dispositif et 3 mois plus tard, sera adressé à chacun des bénéficiaires de l'accompagnement.

3 | PRESTATION ATTENDUE : SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES

Objectifs de la mission

En complément des compétences internes à l'équipe portant le dispositif Support+, Réseau en scène Languedoc-Roussillon souhaite référencer des consultants-experts pour assurer un accompagnement renforcé sur certains domaines.

La mission consiste en une prestation d'accompagnement des structures de développement d'artistes devant se dérouler de juin 2018 à fin septembre 2018. Cette mission vise à accompagner et à développer les savoirs et capacités suivantes auprès des bénéficiaires (chaque item développé ci-dessous fera l'objet d'un accompagnement spécifique) :

> Fonction financière

- accompagnement à la mise en place et/ou réévaluation des outils de pilotage et de suivi financier (tableaux de bord, plan de trésorerie, indicateurs de performance, structure analytique)
- accompagnement à la maîtrise des spécificités de financements de la filière (notamment concernant les institutions et les sociétés civiles). Pour ce point nous préconisons un accompagnement en deux temps : une première partie de présentation générale collective, et une deuxième phase individuelle pour répondre aux demandes spécifiques de chaque structure concernant la recherche de financement

> Positionnement et stratégie entrepreneuriale

- accompagnement au choix d'une structuration ou d'une évolution juridique
- accompagnement à la réécriture du projet associatif
- marketing et commercialisation

> Ressources humaines

- la posture du porteur de projet ou du responsable de la structure
- l'environnement professionnel de l'artiste : session spécifique à destination des artistes, concernant leurs droits, revenus, etc.
- accompagnement à la mise en place d'outils collaboratifs permettant d'améliorer la communication interne de l'entreprise

> Fonction juridique

- fiscalité : fiscalisation des associations loi 1901 et conditions assujettissement aux impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale)

> Édition musicale, production, phonographie

- édition musicale : les contrats, le positionnement, la stratégie, l'exploitation des œuvres, l'administration des droits, la musique à l'image, etc.
- production phonographique : le contexte, les différents contrats

- > Diffusion à l'international
 - réseaux de diffusion internationaux
 - notions de droits applicables dans la diffusion à l'international
 - définition d'une stratégie à l'international
- > Informatique
 - fondamentaux des outils de bureautique

Étapes de la prestation

Chaque accompagnement comprend l'élaboration et la conduite d'une série d'entretiens essentiellement en présentiel* avec les structures de développement d'artistes, comme temps de travail individuels ou collectifs, en fonction des besoins spécifiques et respectifs de chaque bénéficiaire.

Il revient au prestataire consulté de réaliser pour chaque item sur lequel il souhaite se positionner :

- une préconisation de durée globale d'accompagnement,
- une préconisation de méthode d'intervention proposée, en cohérence avec le dispositif Support+

* Les lieux seront à déterminer au fur et à mesure de l'accompagnement.

Calendrier prévisionnel

- Les accompagnements des structures de développement d'artistes sont à réaliser entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2018.
- Les temps de travail sont à organiser selon les disponibilités des différentes parties.

Montant de la prestation

Le montant maximum de la prestation est évalué à 600 € TTC par jour.

Les frais de mission relatifs à ces sessions d'accompagnement seront inclus au tarif jour d'intervention proposé par les consultants.

Documents à produire par les prestataires

Pour chaque item sur lequel il souhaite se positionner, il revient au prestataire consulté de produire :

- Une réponse argumentée au regard des objectifs énoncés dans la présente consultation ainsi que des compétences à développer au regard des items présentés ci-dessus. Cette réponse fera apparaître la durée d'intervention préconisée, la méthodologie d'accompagnement proposée, les outils et les supports utilisés, les modalités de préparation, de réalisation de l'intervention et d'évaluation
- Un devis d'intervention, toutes taxes et charges comprises, correspondant à la proposition
- Une présentation des intervenants proposés pour chacun des items sur lequel il souhaite se positionner

Ces documents sont à envoyer uniquement par courrier électronique avant le mercredi 13 juin 2018 à :

Nadège Staebler | n.staebler@reseauenscene.fr
et Chloé Grimaud | c.grimaud@reseauenscene.fr

Modalités de sélection

Les consultants seront sélectionnés sur la base de deux critères :

- > adéquation de la réponse proposée aux enjeux du dispositifs (60 %) :
 - capacité à développer ce type d'accompagnement individualisé (expérience ou maîtrise des professionnelles des compétences nécessaires à la réalisation de missions type DLA, audits, missions d'accompagnements spécifiques pour le secteur du spectacle vivant et le secteur musical)
 - connaissance et prise en compte des spécificités de la filière musicale et des réseaux
 - méthodologie et outils d'intervention proposés
 - compétences spécifiques des intervenants proposés
- > prix proposé (40 %)